Boulard, le directeur, se prodiguait pour remplir les séances qu'il présidait très exactement. Il lut successivement un mémoire sur « Un moyen de construire et d'entretenir les grandes routes », des observations sur « La débâcle des glaces du Rhône et de la Saône en l'année 1789 », un autre mémoire sur « Les avantages d'un pont roulant pour le passage d'un fossé au-devant d'une porte militaire ».

Mais le fait important du semestre fut l'obligation pour l'Académie de quitter l'Hôtel de ville à bref délai. L'ordre lui en arriva, comme l'année précédente, au commencement de septembre, c'est-à-dire à la veille des féeries d'automne. Une visite faite aux appartements de l'Académie par des membres de la Municipalité et du département avait déterminé ses officiers, le 28 août, à écrire une lettre aux députés de Rhône-et-Loire, pour leur recommander les intérêts d'une Société, dépositaire d'un grand nombre d'effets précieux, dont la jouissance appartient au public, et pour leur exposer la nécessité, dans le cas où l'intérêt public serait de déplacer cette Compagnie, de subvenir aux frais de la translation et de l'établissement de ses cabinets dans un autre local; et, dans le cas imprévu où la garde de ces effets serait ôtée à l'Académie, d'autoriser les membres qui la composent à retirer, comme formant une Société libre, et pour son usage, les livres et autres effets littéraires qui seraient reconnus lui appartenir. La même lettre avait été aussi adressée à Roland, qui était redevenu ministre de l'intérieur, à la suite de la fameuse journée du 10 août.

D'un autre côté, le 4 septembre, le maire Vitet écrivit à Delandine, bibliothécaire adjoint de l'Académie, pour l'informer, au nom de la Municipalité, que le département venant établir son siège dans l'hôtel commun, au premier jour, on avait indispensablement besoin de l'appartement